

CONSEIL SUPERIEUR DES MESSAGERIES DE PRESSE

ACTUALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR DU RESEAU DES DEPOSITAIRES DE PRESSE

ARTICLE 18-7 DE LA LOI DU 2 AVRIL 1947

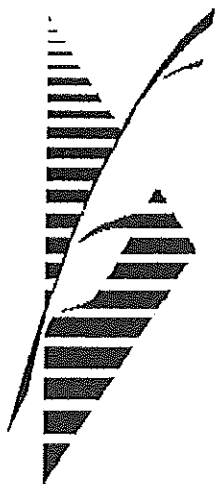
ANNEXES DE LA SYNTHESE DES RESULTATS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

ARTICLE 8-4 DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL SUPERIEUR DES MESSAGERIES DE PRESSE

VOLUME 5

- Lons Diffusion Presse - M. Ludovic LECOMTE (dépositaire de presse de Lons le Saunier),
- Ariège Espace Presse - M. Francis GUSTAVE (dépositaire de presse de Foix),
- SAS Angoulême Diffusion Presse - M. Didier BEM (dépositaire d'Angoulême),

**Annexe 24 - Contribution de M. Ludovic LECOMTE, Lons Diffusion Presse,
dépositaire de presse de Lons le Saunier**



**ACTUALISATION du SCHEMA DIRECTEUR
du RESEAU de DEPOSITAIRES de PRESSE**

Ludovic LECOMTE,
Gérant de la SARL LONS DIFFUSION PRESSE,
21 zac des toupes, 39570 Montmorot.

DEPOSITAIRE de PRESSE à LONS LE SAUNIER (39000).

CSMP

13 JUL. 2012

COURRIER ARRIVE

Lons Diffusion Presse – L.D.P – (Dépôt Central de Presse)
Zac des Toupes – 39570 Montmorot –
Tél. : 03 84 24 70 80 – Fax. : 03 84 24 94 72 – E-mail. : Lons.Diffusion@wanadoo.fr–



Montmorot, jeudi 12 juillet 2012

Conseil Supérieur des Messageries de Presse
Secrétariat permanent
Consultation Publique- Actualisation du schéma
directeur du réseau des Dépositaires de Presse
99 boulevard Malesherbes
75008 PARIS

Objet : Rapport du cabinet Kurt Salmon du 28 juin 2012

Messieurs,

Dépositaire de Presse à Lons le Saunier-Montmorot, j'ai pris connaissance du rapport remis le 28 juin 2012 à Monsieur le Président du CSMP par le Cabinet Kurt Salmon.

Ce rapport m'amène à plusieurs réflexions, concernant la plateforme dont je suis Dépositaire de puis 1992.

Le Dépôt de Lons le Saunier a actuellement 87 points de vente pour un chiffre d'affaires 2011 de 4.935.356 euros en publication et de 705.319 euros en quotidien soit 5.640.675 euros au global.

Le rapport prévoit une augmentation de 72.40% d'augmentation des points de vente, ce qui nous permettra de servir 150 points de vente.

Nous sommes bien conscients que la plateforme a besoin d'étendre son rayon d'action afin d'être présente dans le futur, avec une rentabilité nécessaire à son développement.

Encore faut-il connaître, non pas l'augmentation en nombre de points de vente supplémentaires, mais l'augmentation en terme de chiffre d'affaires afin de prévoir des investissements en matériels, en indemnisations, et un renforcement de la structure commerciale et administrative.

Ces différents calculs ne pourront se faire que lorsque nous serons fixés sur notre rémunération soit en tant que plateforme, soit en tant que mandat.

Besançon-Lons le Saunier soient 2 plateformes pour un mandat.

Les frais de transport nous seront également fort utiles pour prendre une décision réfléchie, saine et tourner vers l'avenir.

Le rapport Kurt Salmon prévoit de nous détacher :

1. le secteur des Rousses pour le Dépôt d'Annemasse
2. le secteur d'Arc et Senans pour le Dépôt de Besançon

Le secteur des Rousses :

Celui-ci est composé de Bois d'Amont, Prémanon, Les Rousses soit 3 magasins traditionnels et une grande surface en rayon intégré d'enseigne « ATAC ».

Ces 4 points de vente représentent en CA, la somme de 454.216 euros en publication et 55.865 euros en quotidien soit un total de 510.081 euros. (Voir tableau 1)

Les 3 principaux magasins sont classés pour les Rousses à la 2^{ème} et 5^{ème} place, pour le magasin de Bois d'Amont à la 24^{ème} place dans le classement Dépôt. (Voir tableau 3)

Le Dépôt d'Annemasse devra franchir une barrière naturelle pour aller servir ces points de vente. Cette barrière étant le Col de la Faucille.

Nous sommes à 10 kms des Rousses en desservant la ville de Morez.

Le secteur d'Arc et Senans :

Celui-ci est composé d'Arc et Senans, Mouchard, Salins les Bains soit 4 magasins traditionnels et une grande surface en rayon intégré d'enseigne « SUPER U »

Ces 5 points de vente représentent en CA, la somme de 389.056 euros en publication et de 44.264 euros en quotidien soit un total de 433320 euros. (Voir tableau 2)

Les 3 principaux magasins sont classés pour Mouchard à la 17^{ème} place, pour Arc et Senans à la 18^{ème} place, pour Salins les Bains à la 26^{ème} place dans le classement Dépôt. (Voir tableau 3)

Nous sommes à 10 kms de Mouchard, et 15 kms de Salins les Bains en desservant la ville d'Arbois.

Conclusion sur les détachements :

En acceptant cette réforme, le Dépôt de Lons le Saunier sera amputé de 943.400 euros de CA soit 16.75% du chiffre actuel, alors que peu de distance reste à parcourir pour rejoindre ces 2 secteurs que nous desservons depuis plus de 15 ans.

Ces deux zones géographiques font l'objet des pièces 4 et 5

Le rapport Kurt Salmon prévoit de nous rattacher :

1. La ville de Dole provenant du Dépôt de Dijon
2. La ville de Louhans provenant du Dépôt de Chalon sur Saône
3. La ville de St Claude provenant du Dépôt de Bourg en Bresse

Je ne pourrai vous apporter d'éléments chiffrés sur ces rattachements mais simplement des réflexions me semblant primordiales.

La ville de Dôle, est la sous préfecture du Jura, et donc très attachée à sa culture, à son patrimoine et à son département. Il est dans la logique des choses que cette ville soit reprise par notre structure.

Cela n'a pu se faire, voilà 19 ans, lorsque le Dépositaire de Dôle a pratiquement cessé son activité du jour au lendemain. Seul Monsieur Robert Damidot, Dépositaire de Dijon, pouvait absorber très rapidement les 20 postes de ce dépôt.

Pour ma part, j'arrivais dans la profession (1 an d'ancienneté), avec des emprunts, et des locaux non adaptés à notre profession. Mes priorités étaient autres à l'époque (rénovation de la Maison de la Presse, construction d'un Dépôt en zone artisanale).

La ville de Louhans est située à 28 kms de Lons le Saunier en empruntant la nationale 78. Je ne vois aucun inconvénient à desservir dans l'avenir cette partie de la Saône et Loire.

La ville de St Claude est plus problématique en rentabilité et en distance. Il y a 2 ans, le Dépôt d'Annemasse a fait savoir son désir de se séparer des villes de St Claude, Oyonnax et Nantua.

Les Dépôts de Bourg en Bresse et de Lons le Saunier ont déposé un dossier de rattachement, en précisant, suite à l'avis éclairé du Dépositaire d'Annemasse, qu'il ne fallait en aucun cas morceler ce rattachement sous peine d'anéantir la rentabilité.

Les éditeurs ont choisi Monsieur Guillaume Belle pour mettre en œuvre cette nouvelle structure.

Aujourd'hui, le rapport Kurt Salmon remet en cause cette rentabilité en proposant un rattachement, uniquement de la ville de St Claude. Il serait donc pénalisant aussi bien pour le Dépôt de Bourg en Bresse, que pour le Dépôt de Lons le Saunier d'accepter cette modification de secteur.

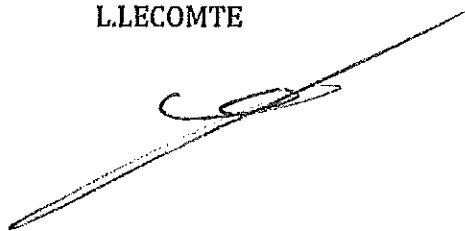
Je vous remercie d'avoir pris le temps de lire mes réflexions sur ce nouveau rapport.

Je reste à votre disposition,

Dans l'attente,

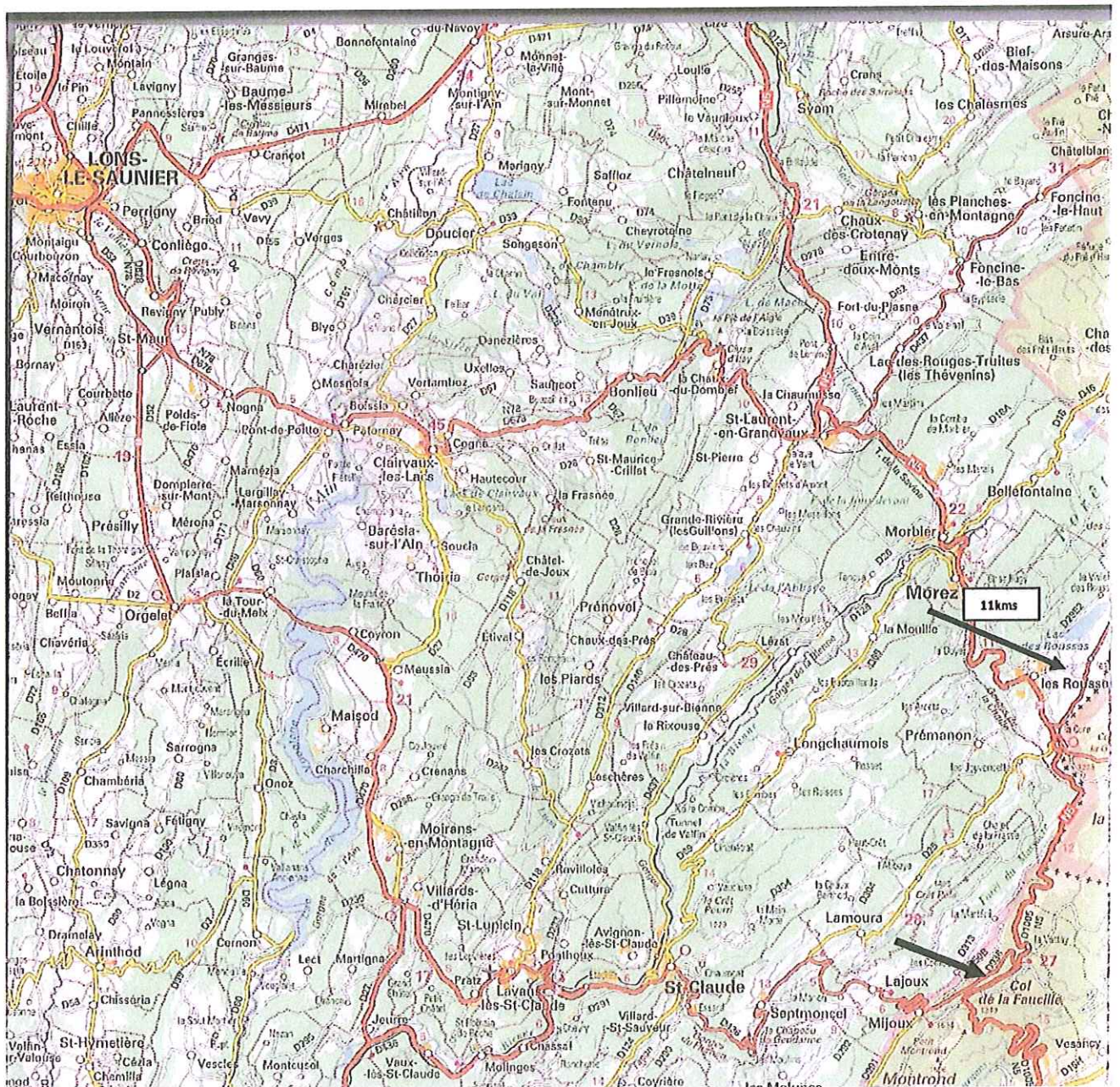
Je vous prie de croire, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

L.LECOMTE



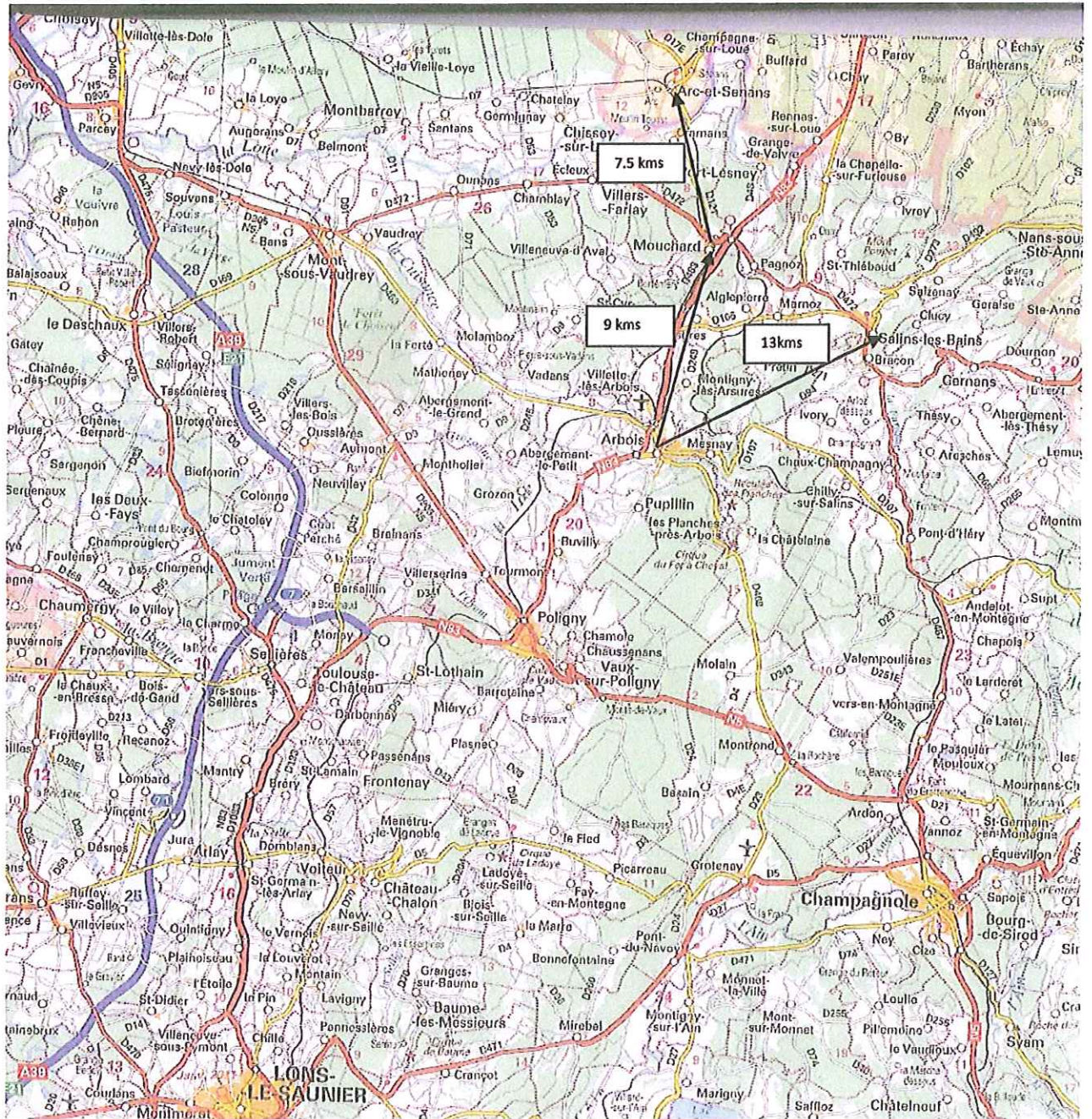
PS : Les annexes 1, 2, 3 comportant des chiffres d'affaires devront rester confidentielles

Dece n°4



La distance Annemasse-Les Rousses est de 54 kms pour 1h16mn de trajet (source Michelin), avec le franchissement du Col de la Faucille à 1350m

Diée n° 5



Serre les Sapins (Dépôt de Besançon) pour rejoindre Salins les Bains devra compter 55 mn pour parcourir 44 kms (Source Michelin)

**Annexe 25 - Contribution de M. Francis GUSTAVE, Ariège Espace Presse,
dépositaire de presse de Foix**

*Ariège Espace Presse
Parc technologique Delta Sud
09340 VERNIOLLE
Tel : 05.61.69.04.90*

*Dépôt de FOIX
Dépositaire : Francis GUSTAVE
Verniolle le 13 juillet 2012*

Contribution du dépositaire de Foix à la proposition du schéma directeur actualisé sur la zone de chalandise de la localité

La proposition du rapport du cabinet Kurt Salmon sur notre région prévoit d'éclater le réseau de diffuseurs du dépôt de Foix sur quatre dépôts voisins.
Or ce projet n'apporte aucune amélioration tant sur le plan logistique que financier.
Au contraire il dégrade fortement la qualité de service des points de vente de l'Ariège dans les quatre secteurs rattachés comme nous allons le démontrer.

Il est possible de présenter un projet alternatif pertinent et économiquement viable tout en diminuant les coûts logistiques du niveau 1.

A - secteur de Font Romeu rattaché sur le Dépôt de Perpignan.

En 2005 lors du projet de rattachement du dépôt de Font Romeu, il avait été étudié la possibilité d'effectuer ce rattachement sur le dépôt de Perpignan.
Mais en raison de l'arrivée tardive des quotidiens nationaux à Perpignan, la solution de rattacher Font Romeu à Foix avait été retenue par la COV d'alors, la livraison par l'Ariège offrant un meilleur temps d'accès aux points de vente.
De plus l'accès à ce secteur par la RN20 via le tunnel de Puymorens est plus rapide par l'Ariège, garanti une livraison quotidienne en hiver et permet d'effectuer une tournée en boucle en optimisant les horaires de livraisons.

Le dépôt de Verniolle est donc le plus performant pour livrer ce secteur.

B- secteur de Foix / Ax les Thermes / Lavelanet rattaché sur le dépôt de Carcassonne.

Même constat pour la livraison de ce secteur et plus particulièrement les hautes vallées de l'Ariège et la ville d'Ax les Thermes.

Ax les thermes se trouve à 138km (avec des routes de montagne) et à plus de 2h00 du dépôt de Carcassonne.

Ax les Thermes ne sera pas livré avant 8h00 et les vallées de Vicdessos et Saurat avant 9h00.

La ville de Foix dont les diffuseurs sont livrés entre 5h30 et 6h30 et qui sont ouverts, subira un retard effectif de plus d'une heure.

Pas d'amélioration sur l'agglomération de Foix et dégradation du service sur la haute Ariège.

C - secteur de Pamiers rattaché sur la SAD de Toulouse.

Cette ville qui se situe à 3km du dépôt est la plus importante agglomération de l'Ariège. Plusieurs diffuseurs ouvrent avant 6h00, et sont livrés depuis plusieurs années par notre dépôt avant leur ouverture.

Ces horaires ne pourront pas être maintenus au départ de Toulouse.

Les vallées de la Lèze et de l'Arize livrées après Pamiers seront alors livrées tardivement.

Forte dégradation des horaires sur l'agglomération de Pamiers

D - secteur de La Bastide de Sérou rattaché sur le dépôt de Montréjeau

Cette zone géographique de la haute Ariège se trouvera à 90km du dépôt, en fin de tournée et à plus de 2h30 de temps d'accès et ne pourra pas être livrée avant 8h00.

Plus de 2h00 de retard à prévoir par rapport aux horaires actuels

En conclusion ce projet pourrait contribuer très fortement à dégrader le taux de service actuel.

Il faut s'attendre alors à des retards de livraison de plus d'une heure sur la majorité des diffuseurs impliquant une baisse des ventes des quotidiens et des publications avec une paupérisation du niveau 3 entraînant de nombreuses fermetures.

1- La Dépêche du midi

La Dépêche du Midi nous a confié sa diffusion en raison de la position centrale du dépôt en Ariège

Notre zone de distribution est, en effet, identique à l'édition départementale de l'Ariège.

Si la plateforme de l'Ariège disparaissait, la Dépêche du Midi n'éclaterait pas la diffusion de l'édition sur les quatre dépôts voisins.

Contrairement aux objectifs fixés par le rapport du Cabinet Kurt Salmon, les synergies avec La Dépêche du Midi ne pourraient avoir lieu et priveraient les dépôts rattachés de ressources conséquentes sachant que la PQR permet de compenser en partie la dégradation du chiffre d'affaire de la presse parisienne.

La Dépêche du Midi génère sur notre dépôt 28% de notre CA et contribue à la rentabilité de notre entreprise.

Le groupage des flux permet de maintenir la livraison de la presse nationale dans de nombreux magasins en zone de montagne

Sans ce groupage la livraison ne pourra plus être assurée.

De nombreux points de vente seraient alors irrémédiablement fermés.

2- Un projet alternatif et cohérent pour l'est des Pyrénées

Il existe une alternative plus cohérente à cette proposition de schéma directeur.

Mon projet propose, en partant d'une situation existante rentable, d'optimiser l'efficacité économique, logistique et commerciale d'une zone géographique située au sud de Toulouse qui s'étend sur 4 départements (Haute-Garonne-Ariège-Aude-Pyrénées Orientales).

Afin de pouvoir réaliser ce projet je propose :

- *de rattacher le dépôt Soprocom de Montréjeau (structurellement en déficit) sur les dépôts de Foix et Tarbes.*
- *dans un second temps de rattacher le dépôt de Carcassonne.*

La proposition du schéma directeur de positionner une plateforme à Carcassonne est un non sens logistique car elle se trouvera excentrée de sa zone de diffusion et trop proche des plateformes de Béziers et Toulouse

De ce fait elle ne pourra plus se développer et connaîtra des difficultés financières importantes très rapidement.

Il serait préférable d'éclater le dépôt de Carcassonne en trois secteurs :

- le secteur nord vers la plateforme de Castres
- le secteur est vers la plateforme de Béziers
- l'agglomération de Carcassonne et les secteurs sud et ouest vers l'Ariège.

Seul le regroupement sur le dépôt de L'Ariège des agglomérations de St-Gaudens à l'ouest, de Carcassonne et Castelnaudary à l'est et de Saverdun au nord permettra de rentabiliser la livraison de ces zones rurales et montagneuses à faible densité humaine

Cette configuration permettra de gérer une plateforme d'environ 220 diffuseurs qui réalisera un CA prévisionnel de 21 000 k€

- 15000k€ pour la PQN et les publications /- 6000 k€ pour la PQR

Un résultat d'exploitation positif au delà de 2015.

3- Les avantages d'une plateforme en Ariège

- Optimisation du nombre de kilomètres parcourus avec une plateforme au centre de la zone desservie
- Synergies avec la PQR
- Un dépôt neuf de 1000m² pouvant accueillir le traitement des diffuseurs sans investissement capacitaire supplémentaire.
- un accès direct sur l'autoroute E9 ainsi que sur les D117 et D119
- Maintien d'un taux de service avec 90% des diffuseurs à moins d'une heure du dépôt

4- Engagement

Depuis plusieurs années la santé financière des dépôts se dégrade.

Malgré cela, notre société grâce à une gestion saine, et une maîtrise des dépenses réalise des bénéfices.

Cela nous permet d'avoir une réelle capacité d'investissement.

Depuis plusieurs années nous avons démontrés notre envie d'investir et d'aller de l'avant :

- construction d'un dépôt en 2007.
- mise en service de Kaséo en 2007
- rattachement de 3 dépôts PQR en 2007 et 2008
- optimisation des tournées avec Tour Solver
- installation Réseau Presse
- Renforcement de l'activité commerciale avec le recrutement d'un commercial terrain
- adhésion au groupement Alliance en juillet 2012.

Ce projet que je présente offre les garanties d'une plateforme à l'efficience économique et l'efficacité commerciale garantie.

Avec une logistique optimisée et un taux de service de qualité.

Seul le regroupement de ces trois dépôts sur la plateforme de l'Ariège, permettra de créer une structure pérenne, efficace et apte à faire face à la dégradation du chiffre d'affaire presse.

Je me porte candidat pour porter et faire aboutir ce projet,

Francis GUSTAVE Dépositaire à FOIX

PYRENEES EST / PROJET FINAL



**Annexe 26 - Contribution de M. Didier BEM, SAS Angoulême Diffusion Presse,
dépositaire de presse d'Angoulême**

Conseil Supérieur des Messageries de Presse
Secrétariat Permanent
Consultation publique - Actualisation du schéma directeur
du réseau des dépositaires de presse
99 boulevard Malesherbes 75008 PARIS

Champniers le 12 Juillet 2012

Consultation Publique :

Actualisation du schéma directeur du réseau des dépositaires de presse

Contribution du dépôt d'Angoulême :

Didier Bem, dépositaire de Presse

Le rapport et la carte publiés le 29 Juin dernier sur le site du CSMP a retenu toute mon attention.

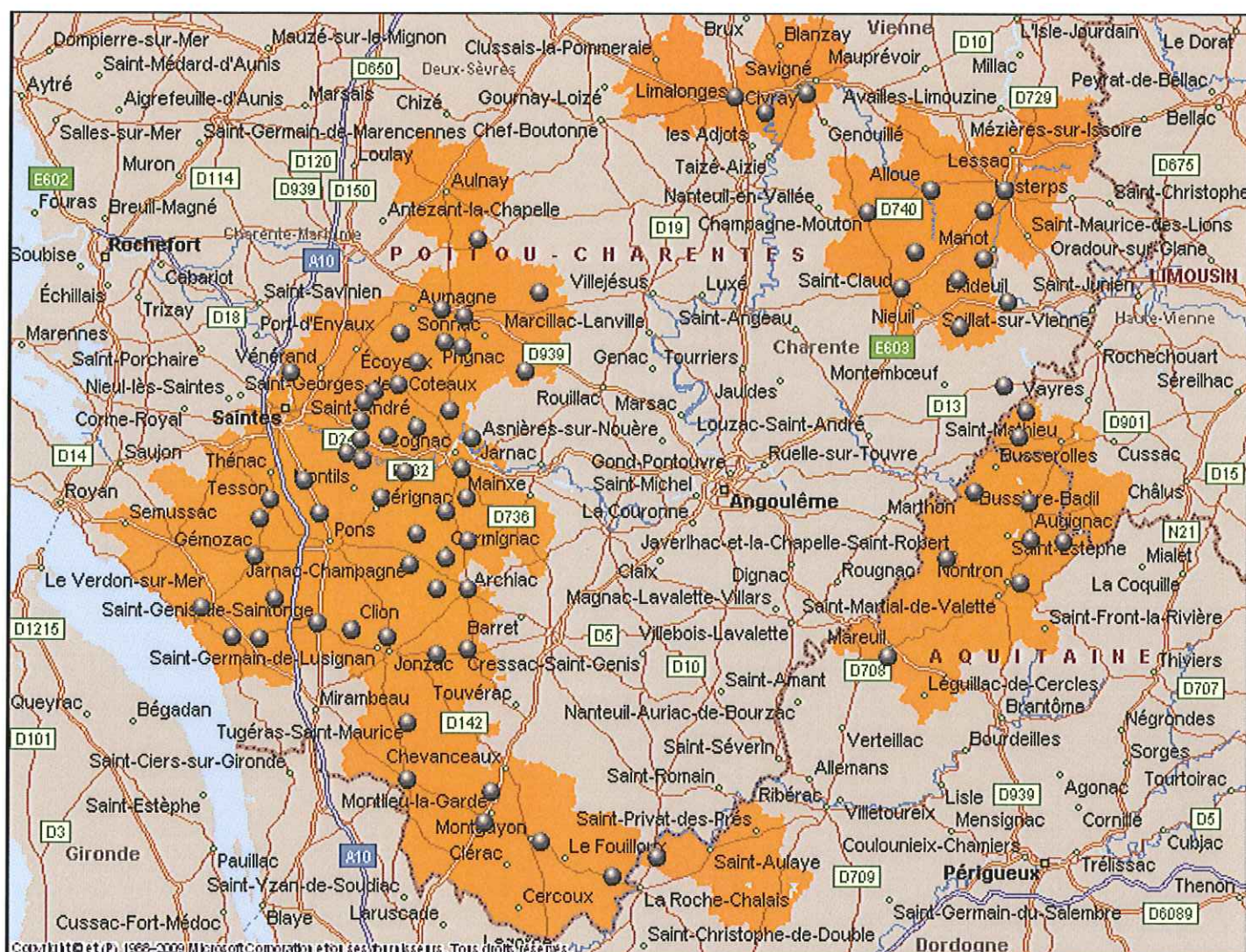
Au vu du résultat, je n'ai pas le sentiment que le Cabinet Kurt Salmon ai bien compris ce que vous lui aviez demandé, ou alors, nous n'avons pas la même analyse économique et logistique.

En ce qui concerne le découpage des zones de chalandise et ses conséquences

En effet vous trouverez ci-joint une carte de ma zone de chalandise actuelle, ainsi qu'une carte avec la zone de chalandise proposée par cet expert.

En étudiant rapidement, compte tenu des délais imposés par la consultation, la zone de chalandise que vous envisagez de me confier, j'ai noté quelques aberrations géographiques.

- Ainsi par exemple, on me propose de livrer toutes les localités autour de la ville de Cognac, qui font un très faible CA, mais pas **Cognac** (zone en vert sur la carte).
- Idem pour les communes de **Jonzac** (je passerais dans cette commune pour livrer les points de vente plus à l'ouest) et **Pons** (où, la encore, je livrerais toutes les communes autour sauf Pons)

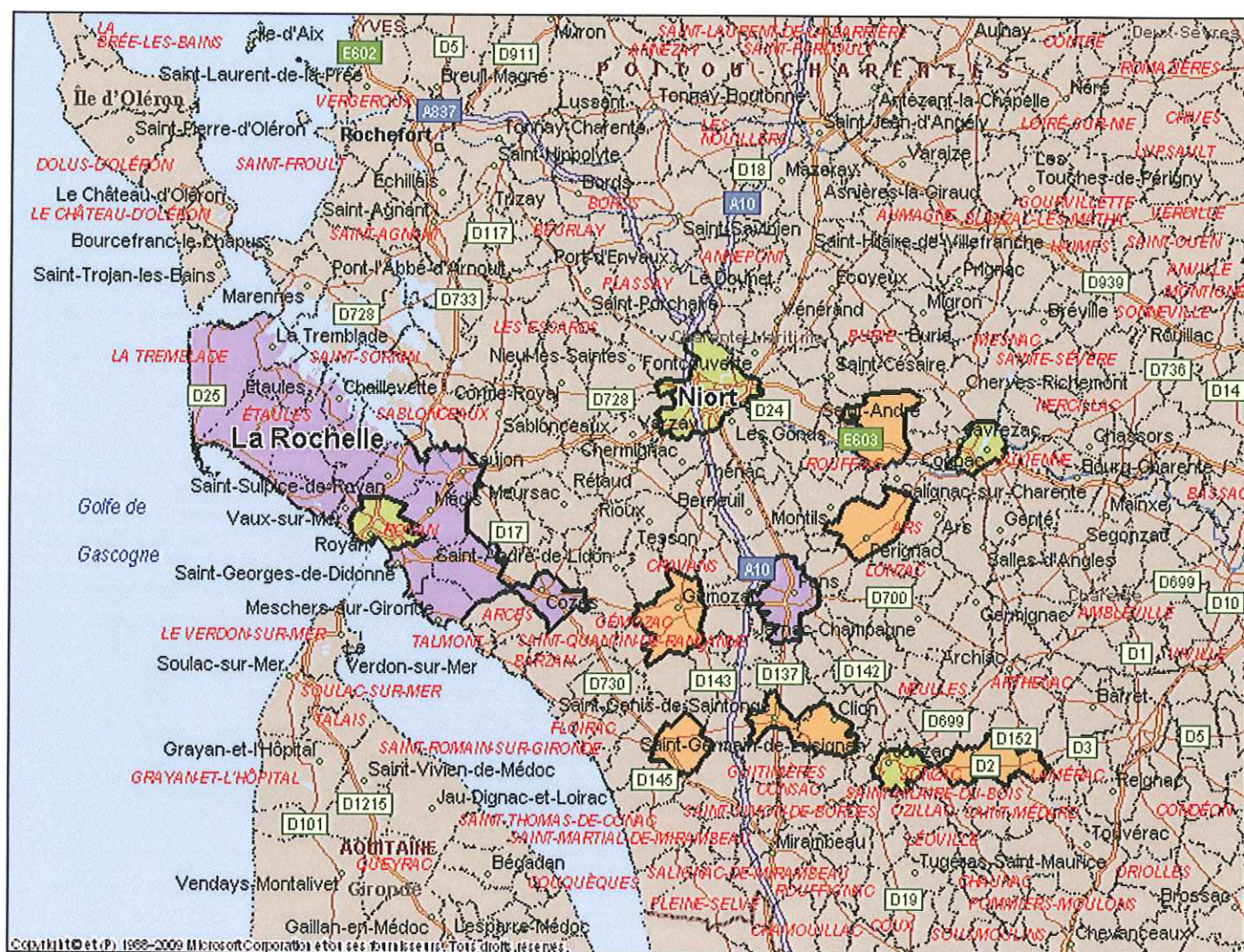


Cette carte représente la zone de chalandise qui serait ajoutée à ma zone actuelle. On peut penser, au regard de cette carte, que cette zone ne présente pas de problème particulier. Pourtant, en étudiant la liste des communes concernées, on est surpris de constater que Cognac, Pons, Jonzac, pour ne citer que ces aberrations ne seront pas livrés par Angoulême, mais par Niort !.....

Si cette carte devait être appliquée, les conséquences pour la desserte de cette zone de chalandise seraient les suivantes :

- les frais de transport obligatoirement exploseraient. (les véhicules de différents dépôts seraient amenés à se croiser). Une première estimation concernant mon dépôt ferait faire 900 Km de plus par jour, pour un CA additionnel de l'ordre de 3.500.000 €.
- Des clients forcément livrés plus tard et pour un nombre significatif d'entre eux, après l'ouverture de leur magasin. Ceci entraînerait inévitablement une diminution du CA, tant des quotidiens parisiens que des publications, et fragiliserait encore un peu plus le niveau 3, notamment les diffuseurs qui sont le cœur réseau, les Maisons de la Presse et les Tabac Presse.
- De plus mon local est trop petit pour traiter 90 diffuseurs supplémentaires. Une extension n'est pas envisageable pour accueillir autant de diffuseurs, alors que dans trois ans, les volumes à traiter et le nombre de diffuseurs à livrer auront fortement diminué !

Il y a d'autres aberrations sur notre région. Quelques exemples sur la carte ci-dessous, où l'on remarque que les véhicules de 3 dépôts vont se croiser !..



En Mauve les localités livrées par La Rochelle

En Vert les localités livrées par Niort

En Orange les localités livrées par Angoulême

Sur ma région, je pourrai aussi citer le cas de la ville de Royan, qui serait livrée par le dépôt de Niort, alors même que toutes les communes qui l'entourent (Vaux sur Mer, Saint Palais sur Mer, etc ...) seraient livrées par La Rochelle

L'analyse de la situation de ce secteur côtier éminemment touristique et saisonnier montre qu'il est très difficile d'optimiser cette zone et d'en diminuer le nombre des intervenants, en ne s'appuyant que sur des bâtiments existants. Mais la situation de marché actuelle rend encore plus difficile de rentabiliser des investissements qui découleraient du déménagement d'un dépôt actuel.

Les quatre communes de Cognac, Pons, Jonzac et Royan seraient toutes les quatre des ilots isolés servis par un dépôt au milieu du réseau d'un dépôt voisin. Ces 4 villes mettent également en évidence que le critère d'affectation des communes à livrer au dépôt le plus proche n'est pas respecté :

- Cognac est à 43 km d'Angoulême et serait livrée par Niort située à 89 km,
- Pons est à 69 km d'Angoulême et serait livrée par La Rochelle située à 94 km,
- Jonzac est à 58 km d'Angoulême et serait livrée par Niort située à 116 km,
- Royan est à 71 km de La Rochelle et serait livrée par Niort située à 109 km.

Si ce schéma devait être appliqué en l'état, cela aurait les conséquences suivantes :

1. Une explosion des coûts logistiques
2. Une baisse de la qualité de service
3. Une accélération de la baisse du CA
4. Une fragilisation du réseau de diffuseurs, et une accélération du nombre de fermeture de magasin
5. Une augmentation de la part de marché de la GMS avec tous les risques que cela pourrait comporter

Enfin, qui va payer cette restructuration, alors même que les éditeurs ne veulent pas recapitaliser Presstalis sans l'aide de l'état ?

Quel entrepreneur va accepter d'investir dans un dépôt dont on sait à l'avance que sa marge brute et sa rentabilité vont continuer à diminuer ?

En fait et pour la dernière fois, les dépositaires indépendants vont servir de variables d'ajustements au système, sous prétexte qu'il faut sauver une société de messagerie, alors même qu'aujourd'hui, ce sont les dépôts indépendants qui sont les plus performants et les moins chers de toute la chaîne.

Une fois cette restructuration faite, les éditeurs, par l'intermédiaire des deux sociétés de messageries, maîtriseront l'ensemble de la distribution de la presse en France et son coût explosera !....

Le dépositaire de Presse d'Angoulême

Didier BEM